

## Relevé de décisions

# Conseil ED

Vendredi 17 janvier 2025

---

**Présents** : Priscilla Bayle, Marie-Lise Benot (*inv.*), Émilie Brochard (*proc. MB*), Brigitte Bordes (*proc. CM et DP*), Xavier Crosta (*inv., proc. PM*), Frédéric Danjon (*inv.*), Estelle Debailleul, Pascal Duris (*inv.*), Laurent Guyard, Myriam Heuertz, Jean-Bernard Huchet (*inv.*), Nicolas Labarre (*inv.*), Cyril Mallet, Alain Mollier, Juliette Rosebery, Stéphane Rottier (*inv.*), Benoît Sautour (*inv.*), Nadia Sénéchal, Christine Veschambre-Couture.

**Excusés** : Manon Bocquel, Elisa Marguerit, Philippe Martinez, Jacques Jaubert (*inv.*), Cécile Massé, Daciana Papura, Jérôme Ogée (*inv.*), Véronique Pallet (*inv.*), Solange Rigaud (*inv.*), Marie-Laure Saulnier, Jörg Schäfer (*inv.*), Éric Villenave (*inv.*).

---

Le quorum est atteint avec 14 membres votants présents ou ayant donné procuration.

### Ordre du jour :

- › Demandes d'autorisation d'inscription à l'HDR
- › Taux d'encadrement à l'ED SE (p. 5 RI de l'ED SE)
- › Arbitrage concernant le fléchage des CD MESR (« blancs ») pour la rentrée 2025-2026
- › Appels en cours du CED
- › Informations générales
- › Questions diverses

- **Demandes d'autorisation d'inscription à l'HDR**

Trois dossiers de demandes d'autorisation d'inscription à l'HDR ont été présentés. Ils seront transmis avec avis favorable pour examen par le conseil académique restreint du 21 mars 2025.

Pour informations, le [calendrier](#) pour les demandes ADT/HDR de l'année 2025 (3 sessions d'examen par an) est en ligne sur le site du doctorat : <https://doctorat.u-bordeaux.fr/encadrantes-encadrants/hdr-adt>

- **Taux d'encadrement (p. 5 RI de l'EDSE)**

Le taux d'encadrement de chaque collègue est un élément décisif dans la politique d'admission pour cadrer le recrutement des doctorants. Le rôle de l'école doctorale est de vérifier le taux d'encadrement de chacun et de s'assurer que les limites fixées par le RI ne sont pas dépassées.

À la fin de chaque année civile, l'ED demande aux différentes directions de laboratoire de mettre à jour la liste des HDR (pas ADT). Cette liste donne des éléments permettant de dresser la cartographie

de chaque laboratoire du périmètre de l'ED SE à travers la liste des HDR « actifs » et l'équilibre des taux d'encadrement. A l'échelle de l'ED SE, l'analyse a été faite pour chaque laboratoire.

L'examen de plusieurs données relevant de l'ED SE met en évidence un respect global de la règle de l'ED portant sur le taux d'encadrement à 150% pour les CD ministériels et à 300% pour la globalité des sources de financements. Ce constat permet aux membres du Conseil de se prononcer sur la possibilité de modifier ou non le règlement intérieur, ce questionnement a également fait l'objet de discussion dans les différents laboratoires. Les avis sont très majoritairement en faveur du maintien de la règle en vigueur. En revanche, il est décidé d'instaurer une certaine « souplesse » lorsqu'un collègue se trouve à sa capacité maximale d'encadrement pour quelques mois. De façon concrète, cela signifie que si un collègue est à 300 % d'encadrement au moment de déposer un sujet de thèse sur ADUM (février-mars) avec une thèse qui sera soutenue de façon certaine d'ici la fin de l'année en cours, alors il sera autorisé à déposer le sujet malgré le dépassement pour quelques mois.

Pour compléter les informations précédentes et toujours en lien avec l'examen de l'offre de thèses à venir, un point nouvellement introduit dans le RI de l'ED SE en 2024, est de nouveau présenté : pour les CD ministériels, l'appel est lancé en janvier et sont éligibles à cet appel les titulaires de l'HDR n'ayant pas bénéficié d'un CD attribué à l'ED SE lors des deux appels précédents. Il faut préciser que cette règle vaut pour le directeur HDR qui dépose le sujet mais, après discussion en Conseil, elle ne s'applique pas au codirecteur de thèse. Un codirecteur peut donc apparaître sans respecter le délai des deux années qui s'applique au directeur uniquement.

- **Arbitrage concernant le fléchage des CD MESR attribués à l'ED (7 à la rentrée 2025-2026)**

Après un tour de table permettant à chaque direction d'unité de faire état de la position du laboratoire, il est décidé de ne flécher aucun sujet pour 2025.

- **Appels en cours du CED**

- Aucun sujet n'a été déposé à l'appel China Scholarship Council en 2025.
- Le deuxième appel en cours est celui de l'UB PhD Scholarships 2025, ce sera le dernier appel, les GP program se terminant en 2027. Le volant de CD de cet appel est de 10 au moins, en dehors des reliquats de l'année 2024. Il y aura donc 1 CD par Graduate Program, sous réserve de remontée de sujets et de candidats répondant aux critères et d'un excellent niveau. Cette année, la direction de l'ED participera à l'audition des candidats.
- Le troisième appel en cours de préparation est en lien avec les Projets RIE lauréats en 2024. Cet AAP Doctorat Interdisciplinaire doit ouvrir le 3 février, avec une date limite au 25 mars. Il est réservé aux lauréats des projets RIE 2024 qui sont au nombre de 3 pour l'ED SE.

- **Informations générales**

Plusieurs points sont abordés dans les informations générales.

- Soutien de l'ED à la mobilité internationale

En 2024, la commission ad hoc et le conseil de l'ED étaient favorables à un seul appel par an, plutôt en janvier pour avoir le panorama le plus complet possible de l'année et éviter les demandes a posteriori. Les dossiers seront examinés par la commission ad hoc le 28 janvier 2025, les résultats sont attendus dans le prochain CR de Conseil du 21 mars.

- Le calendrier de l'appel Winter call du CED est présenté ainsi que ces spécificités.
- Rapporteur étranger dans un jury de thèse ou d'HDR : rappel sur la nouvelle procédure au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Seul le grade de « Professor » donne de fait une équivalence, tous les autres grades doivent être expertisés par le conseil académique qui délivre les équivalences. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'expertise par le conseil académique se fera a priori et non a posteriori comme cela était le cas depuis plusieurs années. Le conseil académique se réunira 1 fois par mois pour examiner les dossiers.

Cette nouvelle règle s'accompagne donc d'une nécessité absolue d'anticipation sur les jurys de thèse et d'HDR. Le délai des 8 semaines pour déclarer son jury sur ADUM doit dorénavant compter l'expertise en amont du conseil académique.

- Elections des représentants des doctorants au Conseil de l'ED SE  
Les élections des 6 représentants (3 binômes titulaires/suppléants) des doctorants au Conseil de l'ED doivent avoir lieu chaque année. Le calendrier 2025 du déroulement des opérations est présenté :
  - Du 14 au 23 janvier 2025 : dépôt des candidatures à l'ED
  - À partir du 24 janvier 2025 : communication des candidatures
  - Du 4 au 6 février 2025 : VOTE en ligne sur ADUM

Les résultats seront présentés au prochain Conseil.

- Agenda 1<sup>er</sup> trimestre 2025  
Plusieurs dates concernant les réunions du conseil et de la commission ad hoc sont données pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2025. La date à retenir dans l'immédiat est le jeudi 20 février : Journée des Doctorants de l'ED SE. Cette Journée mobilise les doctorants élus au Conseil, les membres de l'Association TerraDoc ainsi que des volontaires.

Une autre date importante est le vendredi 11 avril 2025 : Cérémonie du doctorat dans la salle du Pin Galant (Mérignac).

Fait à Pessac, le 25 février 2025